

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE
JOSEPH KI-ZERBO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2021- 011 /MESRSI/SG/UJKZ/CA
Portant autorisation de location de bâtiments à usage d'habitation au profit du projet
CFOREM de l'Université Joseph KI-ZERBO.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2021-001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° n°2021-001/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
- Vu la loi organique 073-2015/CNT du 6 novembre 2015 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret 2016 -598/PRES/PM/MINEFID du 8 juillet 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 2016-599 PRES/PM/MINEFID du 8 juillet 2016 portant régime juridique applicable aux comptables publics ;
- Vu le décret n°2017-106/PRES/PM/MINEFID du 13 mars 2017 portant régime des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics ;
- Vu le décret n°2017-0182/PRES/PM/MINEFID du 10 avril 2017 portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics ;
- Vu le décret n°2008-297/PRES/PM/MEF du 9 juin 2008 portant régime financier et comptable des établissements publics de l'Etat du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2019-0782/PRES/PM/MINEFID du 18 juillet 2019 portant régime financier et comptable des établissements publics de l'Etat au Burkina Faso ;
- Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant création des catégories d'établissements publics ;
- Vu le décret n°2000-558/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant érection de l'Université de Ouagadougou en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ;
- Vu le décret n°2017-0522 /PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 03 juillet 2017 portant approbation des statuts de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO ;
- Vu le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation ;
- Vu le décret n°2015-785/PRES-TRANS/PM/MESS du 3 juillet 2015 portant nomination du Président de l'Université de Ouagadougou ;
- Vu le décret n°2019-0515/PRES/PM/MESRSI du 28 mai 2019 portant changement de dénomination de l'Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO ;
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MESS/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ;
- Vu le décret n°2015-1138/PRES-TRANS/PM/MESS/MEF du 17 novembre 2015 portant nomination d'administrateurs au Conseil d'administration de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO ;
- Vu le décret n°2016-539/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 20 juin 2016 portant nomination d'administrateurs au Conseil d'administration de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO ;
- Vu le décret n°2016-546/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 22 juin 2016 portant renouvellement de mandat d'administrateurs au Conseil d'administration de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO ;
- Vu le décret n°2020-0189/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 05 mars 2020 portant renouvellement de mandat d'un administrateur au Conseil d'administration de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- Vu le décret n°2020-0214/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 13 mars 2020 portant nomination du Président du Conseil d'administration de l'Université Joseph KI-ZERBO

- Vu l'accord de financement entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) signé le 10 mai 2019 ;
- Vu le contrat de performance et de financement entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) et l'Université Joseph KI-ZERBO dans le cadre du projet des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact sur le Développement (CEA-IMPACT) / Centre de Formation, de Recherche et d'Expertises en Sciences du Médicament (CEA-CFOREM) avec le financement de l'Association Internationale de Développement du 29 août 2019 ;
- Vu le rapport n°2021-020/MUHV/SG/DGAHC/DEST du 17/05/2021 portant fiche d'inspection technique de bâtiment de type R+ 3 à Ouagadougou en vue de location au profit de l'UJKZ ;
- Vu la lettre n°2021-000963/MINEFID/SG/DGAIE/DAIE/sba du 29/06/2021 portant accompagnement technique pour la location d'un bâtiment ;
- Vu les procès-verbaux de négociation en date du 15 juin 2021.

Sur consultation à domicile,

DELIBERE

Article 1 : Il est autorisé, au titre de l'année 2021, la location d'un bâtiment de type R+3 à usage d'habitation au profit du projet Centre d'Excellence africain/Centre de Recherche et d'Expertise en Science du Médicament (CEA-CFOREM) de l'Université Joseph KI-ZERBO pour servir à héberger les étudiants étrangers du centre. Ce bâtiment est constitué de trois (03) appartements de trois chambres avec cuisines, douche pour chaque chambre, balcons et équipés en climatiseurs, extincteurs et poly tank ; une chambre salon avec les mêmes commodités ; une salle de réunion et une salle annexe. Le tout est bâti sur une superficie exploitable de 246,35 m2. Il appartient à Madame **KOUANDA/NANA Fatimata**, sis au secteur 23 à Ouagadougou, parcelle 02 section KC, lot 05. Le loyer mensuel est de **deux millions (2 000 000) francs CFA**, soit **quatorze millions (14 000 000) francs CFA** l'année.

Article 2 : Les dépenses liées à la location des bâtiments sont imputables au budget du projet CFOREM.

Article 3 : Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO est chargé de l'exécution de la présente délibération qui prend effet à compter du 1^{er} Juin 2021.

Ouagadougou, le **22 JUIL 2021**

Le Président du Conseil d'Administration


Dr. POTIANDI SERGE DIABOUGOU
Officier de l'Ordre de Mérite Burkinabè
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques



Ampliation :

- MINEFID ;
- MESRSI ;
- Administrateurs ;
- Présidence.